Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le
ID : 064-216402321-20221107-DEL2022_6_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARLEDE-MONDEBAT

Délibération n°2022-6-4

Séance du 7 novembre 2022

L'an 2022 et le sept Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Eric LAFONTAN, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Présents : DESCLAUX Rémi – DUPOUY Thierry - LACAZE Frédéric -LAFONTAN Eric - LALANNE Elodie – MAILLOT Stéphane – RIGOU Fabrice - SANSOUS Vincent – TARDY Véronique

Excusés : LAFONTAN Sébastien, DUPLANTIER Isabelle

LALANNE Elodie a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 3 novembre 2022

Objet : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle C388

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune »

Vu l'article L.2122 du CGCT,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article L.1311-13 du CGCT précisant que le maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les aces concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative,

Vu le CGCT relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

Vu la proposition de cession faite à l'euro symbolique par les propriétaires actuels, Monsieur et Madame LAFONTAN Henri et Annie,

Considérant l'intérêt de la Commune de Garlède-Mondebat de se porter acquéreur de ce bien notamment par sa situation géographique pour y installer une réserve incendie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée C388 d'une surface de 2a et 36ca

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative concernant ce bien immobilier.

Délibération n°2022-6-4

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le
ID : 064-216402321-20221107-DEL2022_6_4-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

A Garlède-Mondebat,
Le 15.11.2022
Le Maire,
Eric LAFONTAN

MAIRIE DE GARLEDE-MONDEBAT (Pyrénées-Atlantiques)